



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**quartiers2030**

Lille, le 27 septembre 2024

Préfète déléguée pour l'égalité des chances  
Mission politique de la ville et égalité des chances  
Affaire suivie par : Elvire BARREIRA  
Tél. : 03 20 30 55 92  
[elvire.barreira@nord.gouv.fr](mailto:elvire.barreira@nord.gouv.fr)

Le préfet

à

Destinataires in fine

**Objet : Contrats « quartiers 2030 » - préparation de la programmation 2025**

**Réf. :** circulaires des 3 juillet 2023 et 24 janvier 2024 relatives à la refonte de la politique de la ville dans le département du Nord

**Pièces jointes :**

- Cadre d'intervention des crédits spécifiques politique de la ville – Note de cadrage départemental 2025
- Vademecum DAUPHIN

L'ensemble des contrats « Quartiers 2030 » sont désormais signés pour le département du Nord. Avec un partenariat élargi, ces contrats sont la formalisation de projets de territoires qui tiennent compte des spécificités locales et qui réitèrent notre ambition : mobiliser tous les leviers pour améliorer véritablement la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Après cette année de transition, pour laquelle la programmation des actions s'est faite en parallèle de l'écriture des contrats, il est désormais temps de préparer la programmation des actions pour l'année 2025.

Les projets retenus et financés en 2025, dans le cadre d'une instruction partenariale, devront répondre aux priorités de chaque territoire telles qu'elles ont été définies au sein des contrats « Quartiers 2030 », autour des enjeux prioritaires que sont l'éducation, la santé, l'emploi, la transition écologique, la sécurité et la prévention de la délinquance, avec une action forte à destination des adolescents, qui constituent un public prioritaire.

Les appels à projets (AAP) pour la programmation 2025 des crédits spécifiques doivent être lancés avant la fin de cette année.

Néanmoins, l'AAP annuel ne doit pas constituer l'unique modalité de programmation des crédits, en particulier si les projets déposés ne permettent pas de couvrir l'ensemble des priorités définies dans le contrat. D'autres modalités peuvent ainsi être envisagées :

- appels à manifestation d'intérêt spécifiques permettant de co-construire des actions sur des besoins pour lesquels il n'existe pas de structure porteuse pré-identifiée ;
- enveloppes annuelles réservées permettant de financer de petits projets ou expérimentations au fil de l'eau, dans le cadre d'une co-instruction multipartenariale.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Je vous rappelle la nécessité de recourir largement aux financements pluriannuels, avec l'engagement des tous les financeurs, pour simplifier la charge administrative et donner de la visibilité aux associations. La programmation 2024 a permis de contractualiser de manière pluriannuelle environ 30 % de l'enveloppe allouée aux contrats « Quartiers 2030 » sur les crédits spécifiques de l'État. Cet effort doit être amplifié en 2025 pour atteindre 50 %.

Vous le savez, les QPV doivent bénéficier prioritairement d'une mobilisation complète et renforcée de toutes les politiques de droit commun, les moyens spécifiques de la politique de la ville ne venant qu'en complément. D'ailleurs, une mission inter-services de mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun de l'État, de ses agences et opérateurs et des organismes de sécurité sociale dans les quartiers prioritaires de la ville, dénommée mission CONCERTO, a été créée par arrêté préfectoral du 26 mars 2024. Cette mission a acté un certain nombre de premiers objectifs stratégiques de mobilisation du droit commun et leur déclinaison opérationnelle, dont le tableau récapitulatif a été annexé à l'ensemble des contrats « Quartiers 2030 ». Une actualisation de ce tableau, qui décline pour chaque objectif les indicateurs de suivi et le calendrier de déploiement, vous sera prochainement transmise.

Enfin, suite aux mesures annoncées lors du comité interministériel des villes (CIV) du 27 octobre 2023, les dispositifs « cité de l'emploi » et « bataillons de la prévention » connaissent en 2024 leur dernière année de financement sous cette forme. En effet, le CIV a annoncé la création de 300 Pactes plein emploi, en relais des cités de l'emploi, articulés avec les nouvelles stratégies territoriales. Le contenu et les contours de ces Pactes plein emploi sont en cours de définition et de discussion avec France Travail et en lien avec la stratégie pauvreté et le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030. Quant au bilan de l'expérimentation des bataillons de la prévention, il viendra alimenter la réforme à venir, qui vise à renforcer la présence humaine dans les quartiers en simplifiant et en accompagnant la professionnalisation des adultes-relais.

Vous trouverez en pièce jointe le cadre départemental d'intervention des crédits spécifiques de la politique de la ville pour 2025, qui peut être transmis aux porteurs de projets dans le cadre de vos AAP.

Les délégués du préfet sont, en lien avec les sous-préfets d'arrondissement, vos interlocuteurs privilégiés et doivent être associés à toutes les étapes de la programmation.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale,



Fabienne DECOTTIGNIES

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les présidents d'intercommunalités porteuses d'un contrat de ville

Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville

Copies à :

Monsieur le président du conseil régional Hauts de France

Monsieur le président du conseil départemental du Nord

Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales

Monsieur le directeur de la DDTM du Nord

Monsieur le directeur de la DDETS du Nord

Madame la rectrice de l'académie de Lille

Monsieur le directeur des services académiques du Nord

Monsieur le directeur général de l'ARS Hauts-de-France

Madame la directrice territoriale du Nord de l'ARS

Monsieur le directeur régional des affaires culturelles

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Madame la commissaire à la lutte contre la pauvreté

Monsieur le directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse

Madame la directrice de la CAF

Madame la directrice de France Travail

Madame la directrice de l'AREFIE

Madame la directrice de la CPAM

Monsieur le directeur régional de l'ADEME

Monsieur le directeur régional de la Banque des territoires

Monsieur le directeur régional de BpiFrance

Madame la chargée de mission territoriale de l'ANRU

Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie Hauts de France

Monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat Hauts de France